

Trente ans après sa création, l'École nationale des greffes (ENG) se transforme. Implanté le long du boulevard de la Marne, au cœur de Dijon, le bâtiment livré en 1981 s'enrichit d'une extension qui ouvrira ses portes à la rentrée.

Augmentation du nombre des fonctionnaires des services judiciaires prévue par la LOPJ¹, accompagnement de la création de postes de magistrats, départs en retraite... autant de raisons qui ont entraîné l'accroissement du nombre de stagiaires et des besoins de surface de l'ENG, qui s'est vue contrainte de louer des locaux à l'extérieur et d'implanter dans son enceinte des bâtiments provisoires. Le ministère de la Justice s'est porté acquéreur du terrain militaire jouxtant l'École et a mandaté l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice (AMOTMJ) pour conduire l'opération d'extension et de restructuration de l'École nationale des greffes.

Le nouvel édifice, né d'une harmonieuse synthèse entre les lieux d'origine et l'extension, inscrit une nouvelle page de l'histoire de l'ENG.



Genèse du projet

“Le rôle joué par l'École nationale des greffes dans la formation des fonctionnaires des services judiciaires, n'a pratiquement pas d'équivalent à travers le monde. L'investissement financier est à la hauteur de la reconnaissance de cet enjeu.”

Claude Engelhard,
directeur de l'École nationale des greffes.

De l'influence à la présence

Une école unique en France siège, ici, entre le quartier des affaires et les anciens terrains militaires de Dijon. Service à compétence nationale, placé sous l'autorité du Directeur des services judiciaires, l'École est chargée de mettre en œuvre la politique de formation initiale et continue des personnels de catégories A, B et C des greffes des services judiciaires ; soit plus de 22 000 fonctionnaires. La recherche est un autre aspect de la vie de l'École, qui collabore à de nombreux travaux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de grandes réformes législatives et réglementaires et de l'interprétation des textes une fois votés. L'ENG organise également des échanges avec d'autres établissements nationaux et internationaux, développe des actions de coopération et accueille des stagiaires étrangers. En plus d'une moyenne de quatre cents stagiaires, ce sont près de trois mille visiteurs (notamment dans le cadre de la formation continue) qui fréquentent l'ENG chaque année.

Qu'ils reçoivent une formation initiale ou continue, les stagiaires et sessionnaires travaillent et vivent dans les murs de l'École, bénéficiant d'infrastructures et de services qui optimisent leurs conditions de travail (centre de ressources documentaires, restauration, gymnase...)

Les bâtiments, auparavant assez discrets, ne laissent pas présager un tel fourmillement. Depuis la mise en œuvre du projet d'extension, l'École illustre, par ses volumes généreux une farouche volonté d'affirmer sa présence. Les nouvelles réalisations concrétisent le cheminement d'un projet dont les origines remontent en 2002, moment où le programme est élaboré conjointement avec la Direction des services judiciaires (DSJ) et l'ENG.

À Dijon, la coopération de professionnels, partenaires autour d'un objectif commun, s'est déployée pour concilier les enjeux économiques, urbains et architecturaux d'un projet national. De cette concertation exemplaire naît aujourd'hui un bâtiment résolument esthétique et fonctionnel, qui s'impose sans être imposant.

¹ Loi d'orientation et de programmation pour la Justice de 2002

